

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion</b> <b>du vendredi 16 septembre 2016 à 20 heures 30. Grande salle du conseil</b></p>
---

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

**Votants : 11**

Convocation du 9 septembre 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Christian FRANÇOIS, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Michel JACQUET, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER.

Excusées : Céline GARNIER, Nathalie BROCHARD.

Excusé ayant donné procuration : Olivier BOUCHAND (pouvoir donné à M. Jean Claude RICHARD)

Secrétaire : Jean-Paul BERTRAND

Pas de remarques sur le compte rendu de la réunion du jeudi 28 juillet 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **Ordre du jour**

- 1- Aménagement du centre bourg : choix de l'entreprise.
- 2- Signature convention Vendée Eau : projet d'extension du réseau d'eau potable pour desservir l'aire de camping-cars du camping "les conches".
- 3- Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.
- 4- Assainissement : actualisation des tarifs de la redevance assainissement.
- 5- Loyer cabinet médical : avenant pour modification du montant du loyer.
- 6- Finances :
  - Budget communal : DM n°3 pour réajustement des crédits budgétaires
  - Remboursement des dépenses de fonctionnement du cabinet médical sur le budget communal
  - Subvention à verser au budget annexe « cabinet médical »
- 7- Délibérations et questions diverses

### **1- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire expose aux élus que la commune a lancé une consultation par procédure adaptée sur la base de l'article 146 du Code des Marchés Publics pour les travaux

d'aménagement du centre bourg.

Le dossier a été mis en ligne sur le site marchés-sécurisés avec une date de remise des offres fixée au 8 septembre 2016 à 12h.

3 entreprises ont remis une offre :

- EIFFAGE (Sainte-Hermine - 85) Montant total HT 344 185€
- COLAS (Fontenay-le-Comte - 85) Montant total HT 335 586.50€
- SGTP RACAUD (Vernoux-en-Gâtine - 79) Montant total HT 363 382.20€

Les critères de choix fixés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations 40%
- Valeur technique : 50%
- Délais : 10%

Au regard des critères de sélection et du rapport d'analyse des offres, M. le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS (Fontenay-le-Comte 85) pour un montant de 335 586.50 euros HT, offre estimée la plus avantageuse économiquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de retenir pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg l'entreprise COLAS pour un montant de 335 586.50 euros HT
- AUTORISE M. le maire à signer le marché correspondant et tous documents utiles à la présente décision.

## **2- SIGNATURE CONVENTION VENDEE EAU : PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR DESSERVIR L'AIRE DE CAMPING-CARS "LES CONCHES"**

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir entre Vendée Eau et la commune concernant le projet d'extension du réseau d'eau potable pour desservir l'aire de camping-cars du camping « les Conches »

Les travaux faisant l'objet de la présente convention sont estimés à 5 503.70€HT, ceux-ci comprennent la réalisation d'un branchement particulier y compris la pose d'un regard de compteur et sont soumis à la présentation de l'autorisation du permis d'aménager.

La participation financière de la commune s'élève à 2 751,85€ HT (50%), calculée en application des dispositions de financement des travaux hors programme définis par Vendée Eau.

La convention prend effet à compter de la date de signature et son terme correspond à la réception des travaux réalisés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

Le conseil municipal

- AUTORISE la signature de la convention avec Vendée Eau pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir l'aire de camping-cars du camping « les conches »

### **3- PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire expose aux élus que le contrat de Mme Girard Sonia arrive à échéance le 31 octobre 2016, et ne peut être renouvelé donc il propose, vu les résultats du cabinet médical qu'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine soit créé à compter du 2 novembre 2016. Les missions de ce poste seront la gestion administrative et financière du cabinet médical et l'entretien de celui-ci.

Concernant le Dr Capron, son contrat sera renouvelé, après avoir effectué les démarches légales : publicité du poste sur le site du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>nd</sup>e classe, emploi permanent à temps complet, à raison de 35heures hebdomadaires.

### **4- ASSAINISSEMENT : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose aux élus que la redevance assainissement est recouvrée par les services de la SAUR au profit de la commune. Dans cette perspective, la commune doit faire savoir si une modification tarifaire est envisagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les tarifs actuels sont de 20€ abonnement annuel, 0.35€ pour les 40 premiers m3 et 0.98€ au-delà.

Il propose que ces tarifs soient reconduits pour l'année 2017.

Les élus, après en avoir délibéré, décident de reconduire les tarifs de la redevance assainissement.

### **5- LOYER CABINET MEDICAL : AVENANT POUR MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER**

Monsieur le Maire informe les élus que suite au déménagement du Dr Capron, le logement est vacant et ne peut-être reloué séparément du cabinet médical. En accord avec M. Bourgouin, propriétaire, le loyer est fixé à 525 euros à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **6- FINANCES**

► Budget communal : décision modificative pour réajustement des crédits afin de dédommager les propriétaires de concession dans le columbarium. Ce point a été abordé et délibéré lors de la réunion du mois de juin 2016.

► Remboursement des dépenses de fonctionnement du cabinet médical sur le budget communal

Monsieur le Maire informe les élus, que des dépenses de fonctionnement du cabinet médical ont été mandatées sur le budget communal, avant la création du budget annexe. Il propose que ces dépenses soient régularisées afin de respecter la sincérité des comptes. Des écritures comptables d'un montant de 6731.36€ seront saisies sur le budget principal en recettes et sur le budget annexe en dépenses.

Il en sera de même pour les salaires du Docteur Capron et de Mme Girard.

► Versement d'une subvention de fonctionnement au cabinet médical : une subvention d'un montant de 2165.04€ sera versée au budget annexe, celle-ci est calculée selon la même méthode que la participation demandée aux communes de la CCVSA ayant signé la convention.

## 7- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ▶ Rentrée scolaire – Temps d'activités périscolaires

- Rien à signaler concernant la rentrée scolaire.
- Planning des TAP : le secrétariat de la mairie en collaboration avec la commission école a en charge la mise en place des plannings. M. Jacques Pommier, photographe interviendra auprès des différents groupes, ainsi que des intervenants déjà présents l'année passée.
- Renforcement de l'équipe bénévole accompagnante : des nouvelles personnes seront contactées.

-

▶ Matériel communal : les élus décident que la remorque sera mise à disposition gracieusement aux associations damvitaïses pour le transport de leur matériel lors des manifestations.

### ▶ Commission travaux

M. C.François présente aux élus la méthode de travail de la commission travaux. Méthode qui permettra de travailler sur des projets communaux pluriannuels, de prévoir les financements et les aides. Plusieurs réunions sont programmées.

Programmation des travaux qui permettra également de préparer au mieux le projet de contractualisation avec le département sur les 4 années à venir.

### ▶ Réunions :

- INEO / ORANGE pour l'implantation d'une armoire fibres optiques.
- ENEDIS : informations sur les compteurs LINKY

Fin de séance 22h45